

Collecte des Encombrants

1^{er} Semestre 2010 et 2^{ème} Semestre 2010

COMMUNE	Jours de ramassage	
AUDRUICQ	Lundi 1 ^{er} Mars 2010	Lundi 4 Octobre 2010
GUEMPS	Mardi 16 Mars 2010	Mardi 19 Octobre 2010
MUNCQ-NIEURLET	Lundi 22 Mars 2010	Lundi 25 Octobre 2010
NORTKERQUE	Jeudi 4 Mars 2010	Jeudi 7 Octobre 2010
NOUVELLE-EGLISE	Mardi 9 Mars 2010	Mardi 12 Octobre 2010
OFFEKERQUE	Mardi 16 Mars 2010	Mardi 19 Octobre 2010
OYE-PLAGE	Mercredi 10 Mars 2010	Mercredi 13 Octobre 2010
POLINCOVE	Lundi 22 Mars 2010	Lundi 25 Octobre 2010
RECQUES SUR HEM	Lundi 22 Mars 2010	Lundi 25 Octobre 2010
RUMINGHEM	Lundi 8 Mars 2010	Lundi 11 Octobre 2010
ST FOLQUIN	Mercredi 3 Mars 2010	Mercredi 6 Octobre 2010
ST OMER CAPELLE	Mercredi 17 Mars 2010	Mercredi 20 Octobre 2010
STE MARIE KERQUE	Jeudi 18 Mars 2010	Jeudi 21 Octobre 2010
VIEILLE EGLISE	Mardi 9 Mars 2010	Mardi 12 Octobre 2010
ZUTKERQUE	Lundi 15 Mars 2010	Lundi 18 Octobre 2010

☞ **Vous devez impérativement sortir vos encombrants la veille du ramassage.** (Pour AUDRUICQ et OYE-PLAGE, les encombrants non ramassés le jour prévu au planning ci-dessus seront collectés le lendemain de la date indiquée) et **doivent être déposés le long de la voie publique.**

☞ Dans la mesure du possible, il est souhaitable que la ferraille soit séparée des autres encombrants.

DEFINITION DU SERVICE : Les encombrants comprennent tous les objets d'origine domestique, qui auront été déposés en bordure de la voie publique par le riverain et qui n'entrent pas dans les poubelles réservées au ramassage des Ordures Ménagères et des emballages ménagers.

Par exemple :

☞ *Les appareils ménagers, le mobilier, les vieux matelas, les pièces de véhicules des particuliers (à l'exclusion des carcasses entières) et en général, tout objet provenant des débarras, de caves ou greniers.*

SONT EXCLUS DES ENCOMBRANTS :

☞ *Les déchets et matériels en provenance des établissements industriels, artisanaux ou commerciaux, les matériaux en provenance de chantier, de constructions, de démolitions ou de réparations (gravats, béton, plaques de fibro-ciment ...), les déchets végétaux, les ordures ménagères, les emballages ménagers, pneus, les produits toxiques ou dangereux (peintures, décapants, diluants, bonbonnes ou bouteilles de gaz) et tous corps liquides (huiles, graisses etc...)*

LES VOLUMES DEPASSANT 2 M3 NE SERONT PAS RAMASSES.

DECHETS LOURDS : Pour les pièces ou objets très lourds (poids supérieur à 100 kg), avant de les sortir, téléphonez préalablement au secrétariat de la CCRA.

DECHETERIES : Volume maximum par semaine = 1 m³. L'accès aux déchèteries réservé aux particuliers est gratuit :

HORAIRES D'OUVERTURE

DECHETERIE AUDRUICQ	DECHETERIE OYE-PLAGE
Lundi – Mercredi – Vendredi : de 13 H 30 à 19 H 00 Mardi - Samedi : de 8 H 00 à 12 H 00 / 13 H 30 à 19 H 00 Dimanche : de 9 H 00 à 12 H 00 (Fermée le Jeudi)	Lundi – Mercredi – Vendredi : de 8 H 00 à 12 H 00 Jeudi : de 8 H 00 à 12 H 00 / 13 H 30 à 19 H 00 Samedi : de 8 H 00 à 12 H 00 / 14 H 30 à 19 H 00 Dimanche : de 9 H 00 à 12 H 00 (Fermée le Mardi)

Convaincu que ce service vous satisfera, recevez mes salutations distinguées.

Yves BEUGNET
Président de la Communauté de
Communes de la Région d'Audruicq

André LOTOI
Vice-Président de la CCRA
Président de la Commission
« DECHETS MENAGERS »